

Actualité – Les bâtiments ne pourront quasiment plus consommer d'énergie

20-04-18 - Immovlan.be

Allez-vous construire, rénover ou êtes-vous sur le point d'acheter une maison ou un appartement? Il peut alors être intéressant de garder un œil sur la législation. À l'avenir, nous devons tous faire un usage plus efficace de l'énergie, et il vaut mieux garder cela à l'esprit maintenant!



Nouvelle législation européenne

A partir de **2021**, les nouveaux bâtiments ne seront pas autorisés à utiliser l'énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'eau chaude. Ce n'est pas dans longtemps! Cependant, cette législation a été récemment renforcée, mais avec 2050 comme date butoir : les bâtiments existants devront également répondre à cette règle. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites dans des proportions allant

jusqu'à 95%. Il y aura sans aucun doute des coûts impliqués et vous pouvez en tenir compte lors de l'achat d'une maison, dès à présent. Bien que les primes atténueront sans aucun doute la détresse financière !

Adapté au pays

La décision a peut-être été prise au niveau européen, mais il appartient maintenant à la Belgique de traduire cela en un plan de route concret. Sans aucun doute, les rénovations énergétiques seront encore stimulées. En tant que consommateur, vous pouvez rénover à moindre coût, c'est bon pour l'environnement et cela augmente l'efficacité énergétique. Il n'y a donc que des gagnants.

Pour 10 places de stationnement, une borne de recharge électrique

Une autre ligne directrice importante? Les bâtiments équipés de places de stationnement disposeront d'une borne de recharge électrique pour 10 places de stationnement. De cette façon, les autorités espèrent susciter un engouement supplémentaire envers les véhicules électriques. Pour les entreprises de plus de 250 employés, il existe cependant une exception. La hausse des points de recharge est capitale pour le développement commercial des véhicules électriques.

Note de Bruyère 143

Notre bâtiment (Peb A+) est aux normes de 2021 !

Nous avons une prise de courant par emplacement de stationnement intérieur (pour les autos et les vélos)